



Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

Les faits parlent. Les moyens manquent

le vendredi 17 avril 2026

Hier, à 14h20, lors d'une fouille intégrale à l'issue d'un parloir famille, un agent a saisi **10,3 grammes de cocaïne** dissimulés sur un détenu. Dans le même temps, et indépendamment de cette découverte, **les agents de la MAH et du CD, pourtant en sous-effectif chronique**, ont procédé à plusieurs fouilles sur leur secteur, permettant la saisie de :

- **5 téléphones portables,**
- **Des produits stupéfiants.**

L'**UFAP UNSa Justice** salue une nouvelle fois le travail des personnels, qui assurent la sécurité de l'établissement dans des conditions toujours plus dégradées.

Mais ces situations posent une question essentielle : celle des priorités. Alors que les personnels constatent quotidiennement que les trafics sont largement alimentés par des livraisons par drones, comment justifier des investissements coûteux dans un dispositif anti-drone qui brouille la 4G, mais pas la 5G ?

L'**UFAP UNSa Justice** demande des mesures concrètes et adaptées :

- La mise en place de volières sur les bâtiments,
- La couverture des cours de promenade par des grillages.

Dans le même temps, le mess du personnel continue de bénéficier d'une attention toute particulière de la Direction interrégionale et locale. Une réalité qui ne manquera pas d'interroger les agents au regard des enjeux sécuritaires quotidiens.

Par ailleurs, l'**UFAP UNSa Justice** regrette que la visiteuse, mère du détenu, n'ait pas été placée en garde à vue et demande la suppression du permis de visite ainsi qu'un signalement au procureur de la République.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame également :

- L'abrogation de l'**article 57**, qui limite les fouilles intégrales après contact avec l'extérieur,
- La couverture des **39 postes vacants**
- Le déploiement de moyens de détection performants (POM et scanner adapté)

Les personnels font leur travail. A l'administration d'assumer ses véritables priorités

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset

